

Fiche de Données de Sécurité

Nu-Smell Plus



Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

Version:7
Date de version:11/01/2023
Langue:FR

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Nu-Smell Plus
N° d'article (utilisateur) : 10322 /10323 /10324 /10325 /10327 /10407 /10743 /10750 /11019 /11040
UFI : F5XK-Q310-Q00M-H7HS

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Destructeur d'odeurs - Urine
Utilisations contre indiquées : Aucune donnée disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Nom: InnuScience Deutschland GmbH
Rue: Gleiwitzer Straße 5b
Code postal/Ville: 55131 Mainz
Pays: Allemagne
Téléphone: +49 (0) 6131 6964340
Fax: +49 (0) 6131 6964342
Site web: <https://innuscience.com/de/>
Email: info.de@innuscience.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France : + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Identification des dangers

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage

Pictogrammes de danger -
Mention d'avertissement -
Identificateurs du produit -
Mentions de danger -
Informations supplémentaires sur les dangers (UE) EUH208 - Contient <mélange de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)>. Peut produire une réaction allergique.
Mises en garde - Généralités -
Mises en garde - Prévention -

Mises en garde - Réponse	-
Mises en garde - Stockage	-
Mises en garde - Élimination	-

2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

Conformément au règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Conformément à la connaissance du produit, aucun nanomatériau n'a été identifié.

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH: <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

Substance	C (%)	Classification	Limites de concentration spécifiques	Note
Alcools, C9-11, branchés, éthoxylés N°CAS:169107-21-5 N°EC: 931-561-8 N°INDEX: N°REACH: exempté, polymère	0.5% ≤ C < 1.0%	H302 : Nocif en cas d'ingestion H318 : Provoque des lésions oculaires graves.	-	-
Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) N° CAS:55965-84-9 N° EC: N° INDEX:613-167-00-5 N° REACH: 01-2120764691-48	C < 0.0015%	H301 : Toxique en cas d'ingestion. H310 : Mortel par contact cutané. H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H318 : Provoque des lésions oculaires graves. H330 : Mortel par inhalation. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	Skin Corr. 1C; : C ≥ ,6 % Skin Irrit. 2; H315: ,06 % ≤ C < ,6 % Eye Dam. 1; : C ≥ ,6 % Eye Irrit. 2; H319: ,06 % ≤ C < ,6 % Skin Sens. 1A; : C ≥ ,0015 % M=100 M=100	-

3.3. Informations complémentaires

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux	:	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible).
En cas d'inhalation	:	Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.
Après contact avec la peau	:	Laver avec de l'eau et du savon.
En cas de contact avec les yeux	:	En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste. Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.
En cas d'ingestion	:	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.

Protection des sauveteurs : NE PAS faire vomir.
Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes pour le médecin : Traitement symptomatique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone (CO₂)
Eau

Moyens d'extinction inappropriés : Pas de données disponibles.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

5.4. Informations complémentaires

Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.

Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.

Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.

Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.

Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

SECTION 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Mettre les personnes en sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.

Les égouts et les conduits doivent être protégés contre l'entrée du produit.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.

Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.

Essuyer avec une matière absorbante (en tissu, par exemple, laine).

Nettoyer soigneusement les zones et objets contaminés en respectant les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7.

Élimination des déchets : voir la section 13.

Équipements de protection individuelle : voir la section 8.

6.5. Informations complémentaires

Pas de données disponibles.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.
Retirer les vêtements souillés ou contaminés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

Précautions pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

SECTION 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Ce produit ne contient aucune substance soumise à une limite d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique appropriées

Voir la section 7. Aucune mesure supplémentaire nécessaire.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage	:	Protection oculaire appropriée: Aucune protection des yeux n'est nécessaire en général.
Protection de la peau	:	Protection des mains: Aucune protection des mains n'est nécessaire en général. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Protection du corps: Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.
Protection respiratoire	:	Protection respiratoire nécessaire: Aucune protection respiratoire n'est nécessaire en général.

Contrôles liés à la protection de l'environnement:

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

8.3. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique :	Liquide
Couleur :	Incolore
Odeur :	Menthe Désodorisante
Seuil olfactif :	Non Disponible
Point de fusion/point de congélation :	0°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	95 - 100°C
Inflammabilité (solide, gaz) :	Le mélange n'est pas inflammable
Limites inférieure et supérieure d'explosion :	Le mélange n'est pas inflammable
Point d'éclair :	>93°C
Température d'auto-inflammation :	Non disponible
Température de décomposition :	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
pH :	7.4 - 7.7
Viscosité cinématique:	<10 cP
Solubilité :	Facilement soluble dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log):	Non disponible
Pression de vapeur :	Non disponible
Densité relative :	1.00 - 1.01
Densité de vapeur relative :	Non disponible
Taux d'évaporation :	Non disponible
Propriétés explosives :	Non explosif
Propriétés comburantes :	Non oxydant
Solubilité dans d'autres solvants :	Non disponible

9.2. Autres informations

Contenu en COV : 0.078%

SECTION 10: STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Aucune réactivité connue.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable avec un stockage à des températures ambiantes normales. La couleur du produit change avec le temps, mais sans impact sur sa performance.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse quand manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.

10.4. Conditions à éviter

Un entreposage prolongé à des températures supérieures à 40°C ou à la lumière directe peut altérer la couleur du produit.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas quand utilisé conformément aux utilisations prévues.

10.7. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

1.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

11.1.1. Toxicité orale aiguë

Données sur le mélange

Espèce : Rat
 Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50 calculée:	>	5000	mg/kg de poids corporel

Conclusion : Le mélange est considéré comme pratiquement non toxique par voie orale.

Substances

Alcools, C9-11, branchés, éthoxylés (CAS: 169107-21-5)

Espèce : Rat
 Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : Ligne directrice 401 de l'OCDE (toxicité aiguë par voie orale)

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	3488	mg/kg de poids corporel

Conclusion : La substance est considérée comme pratiquement non toxique par voie orale.

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (CAS: 55965-84-9)

Espèce : Rat
 Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : Ligne directrice 401 de l'OCDE (toxicité aiguë par voie orale)

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	66	mg/kg de poids corporel

Conclusion : La substance est toxique par voie orale.

11.1.2. Toxicité cutanée aiguë

Données sur le mélange

Espèce : lapin
 Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50 (calculée) :	>	5000	mg/kg de poids corporel

Conclusion : Le mélange est considéré comme pratiquement non toxique par voie cutanée.

Substances

Alcools, C9-11, branchés, éthoxylés (CAS: 169107-21-5)

Espèce : lapin
 Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : OCDE Ligne directrice 402 (toxicité aiguë par voie cutanée)
 Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	2000	mg/kg de poids corporel

Conclusion : La substance est considérée comme pratiquement non toxique par voie cutanée.

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (CAS: 55965-84-9)

Espèce : Pas de données disponibles
 Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	141	mg/kg de poids corporel

Conclusion : La substance est mortelle par contact cutané.

11.1.3. Toxicité aiguë par inhalation

Données sur le mélange

Le mélange n'a pas été testé.

Substances

Alcools, C9-11, branchés, éthoxylés (CAS: 169107-21-5)

Espèce : Rat
 Sexe : Pas de données disponibles
 Directives : OCDE Ligne directrice 403 (toxicité aiguë par inhalation)
 Voie d'administration : inhalation: vapeur
 Durée d'exposition/valeur : 4
 Durée d'exposition/unité : h

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
CL50:	-	>	1600	mg/m ³

Conclusion : La substance est considérée comme pratiquement non toxique par inhalation.

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (CAS: 55965-84-9)

La substance est mortelle par inhalation.

11.1.4. Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur le mélange

Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange est considéré comme non irritant pour la peau.

Substances

Alcools, C9-11, branchés, éthoxylés (CAS: 169107-21-5)

La substance est considérée comme non irritante pour la peau.

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (CAS: 55965-84-9)

La substance provoque des brûlures de la peau.

11.1.5. Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Données sur le mélange

Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange est considéré comme non irritant pour les yeux.

Substances

Alcools, C9-11, branchés, éthoxylés (CAS: 169107-21-5)

La substance provoque des lésions oculaires graves.

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (CAS: 55965-84-9)

La substance provoque des lésions oculaires graves.

11.1.6. Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Données sur le mélange**

Le mélange peut produire une réaction allergique en cas de sensibilité au 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et au 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one.

Substances**Alcools, C9-11, branchés, éthoxylés (CAS: 169107-21-5)**

La substance est considérée comme n'étant pas un sensibilisant cutané.

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (CAS: 55965-84-9)

La substance peut provoquer une allergie cutanée.

11.1.7. Mutagénicité sur les cellules germinales**Données sur le mélange**

Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange est considéré comme n'ayant pas un potentiel génotoxique.

Substances**Alcools, C9-11, branchés, éthoxylés (CAS: 169107-21-5)**

La substance est considérée comme n'ayant pas de potentiel génotoxique.

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (CAS: 55965-84-9)

La substance est considérée comme n'ayant pas de potentiel génotoxique.

11.1.8. Cancérogénicité**Données sur le mélange**

Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange n'induit pas d'effets cancérogènes.

Substances**Alcools, C9-11, branchés, éthoxylés (CAS: 169107-21-5)**

La substance n'induit pas d'effets cancérogènes.

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (CAS: 55965-84-9)

La substance n'induit pas d'effets cancérogènes.

11.1.9. Toxicité pour la reproduction**Données sur le mélange**

Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange n'est pas considéré tératogène.

Substances**Alcools, C9-11, branchés, éthoxylés (CAS: 169107-21-5)**

La substance n'est pas considérée tératogène.

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (CAS: 55965-84-9)

La substance n'est pas considérée tératogène.

11.1.10. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique**Données sur le mélange**

Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange n'est pas classé.

Substances**Alcools, C9-11, branchés, éthoxylés (CAS: 169107-21-5)**

La substance n'est pas classée.

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (CAS: 55965-84-9)

La substance n'est pas classée.

11.1.11. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée**Données sur le mélange**

Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange n'est pas classé.

Substances**Alcools, C9-11, branchés, éthoxylés (CAS: 169107-21-5)**

La substance n'est pas classée.

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (CAS: 55965-84-9)

La substance n'est pas classée.

11.1.12. Danger par aspiration**Données sur le mélange**

Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange n'est pas classé.

Substances**Alcools, C9-11, branchés, éthoxylés (CAS: 169107-21-5)**

La substance n'est pas classée.

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (CAS: 55965-84-9)

La substance n'est pas classée.

11.13. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbatrices endocriniennes :**

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

SECTION 12: INFORMATIONS ECOLOGIQUES**12.1. Toxicité****Toxicité aquatique court terme****Données sur le mélange**

Animaux/Catégorie	:	Poisson
Espèce	:	Pas de données disponibles
Durée du test	:	Pas de données disponibles
Unité	:	Pas de données disponibles
Directives	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CL50 calculée:	> 100	mg/L

Remarques : Le mélange n'est pas considéré toxique pour les organismes aquatiques.

Substances**Alcools, C9-11, branchés, éthoxylés (CAS: 169107-21-5)**

Animaux/Catégorie : Poisson

Espèce : Pas de données disponibles
 Durée du test : 96
 Unité : heure
 Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	> 10	mg/L

Animaux/Catégorie : Crustacés
 Espèce : Pas de données disponibles
 Durée du test : 48
 Unité : heure
 Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CE50	> 10	mg/L

Remarques : La substance n'est pas classée selon le règlement de référence.

**Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)
 (CAS: 55965-84-9)**

Animaux/Catégorie : Poisson
 Espèce : Oncorhynchus mykiss (truite arc)
 Durée du test : 96
 Unité : heure
 Directives : OCDE 203

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	0.22	mg/L

Animaux/Catégorie : Crustacés
 Espèce : Daphnies (Big puce d'eau).
 Durée du test : 48
 Unité : heure
 Directives : OCDE 202

Paramètre	Valeur	Unité
CE50	0.1	mg/L

Animaux/Catégorie : Algues
 Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata.
 Durée du test : 72
 Unité : heure
 Directives : OCDE 201

Paramètre	Valeur	Unité
CEr50:	0.048	mg/L

Remarques : La substance est très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité aquatique long terme

Substances

Alcools, C9-11, branchés, éthoxylés (CAS: 169107-21-5)

Animaux/Catégorie : Poisson
 Espèce : Pas de données disponibles

Directives : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CSEO	> 1	mg/L

Animaux/Catégorie : Crustacés
 Espèce : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CSEO	> 1	mg/L

Animaux/Catégorie : algues
 Espèce : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CSEO	> 1	mg/L

Remarques : La substance est nocive pour les organismes aquatiques, entraînant des effets nocifs à long terme.

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (CAS: 55965-84-9)

Animaux/Catégorie : Poisson
 Espèce : Oncorhynchus mykiss (truite arc)
 Directives : OCDE 210
 Durée du test : 21
 Unité : journées

Paramètre	Valeur	Unité
CSEO	0.098	mg/L

Animaux/Catégorie : Crustacés
 Espèce : Daphnies
 Directives : OCDE 211
 Durée d'exposition/valeur : 21
 Durée d'exposition/unité : journées

Paramètre	Valeur	Unité
CSEO	0.004	mg/L

Remarques : La substance est très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Données sur le mélange

Le produit n'a pas été testé.

Substances

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (CAS: 55965-84-9)

Inoculum : Pas de données disponibles
 Directives : OCDE 301D/CEE 92/69/V, C.4-E
 Durée du test : 28
 Unité : journées

Paramètre	Taux de dégradation	Unité
DOC-diminution	> 60	%

Remarques : La substance est facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Facteur de bioconcentration (BCF)****Données sur le mélange**

Le produit n'a pas été testé.

Substances

Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (CAS: 55965-84-9)

Espèce : Pas de données disponibles
 Directives : Pas de données disponibles
 Log kow : ≤ 0.71

Bioconcentration factor (BCF)
3.6

Remarques : La substance présente un faible potentiel de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Le mélange n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Selon le règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles

12.8. Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Codes déchet**

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

Options de traitement des déchets

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même.

Remarque

Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.

Les déchets doivent être séparés des autres types de déchets jusqu'à leur élimination.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR, IMDG, IATA

Le produit n'est pas dangereux selon les réglementations de transport applicables.

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé.

14.4. Groupe d'emballage

Non réglementé.

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non réglementé.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non réglementé.

14.8. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible.

SECTION 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n ° 1907/2006.

Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n ° 1272/2008.

Législation européenne

Étiquetage des détergents (Règlement CE n ° 648/2004 et 907/2006) : < 5% agent de surface non ionique, cultures bactériennes, parfum, agent conservateur (Methylchloroisothiazolinone, Methylisothiazolinone).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce mélange, les données pertinentes de l'évaluation de la sécurité chimique des substances sont intégrées dans les sections de la SDD.

15.3. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date de création : 11/01/2023
 Date de version : 11/01/2023
 Date d'impression : 11/01/2023

16.1. Indication des changements

Non applicable (première édition de la FDS).

16.2. Légende des abréviations et acronymes

N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.

IATA : International Air Transport Association.

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

DPD : Directive Préparation Dangereuses.

N° ONU: Numéro des Nations Unies.

N° EC : Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

16.3. Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

16.4. Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]

Conforme à l'ATP 18, règlement (UE) n°2022/692.

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

16.5. Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H301	Acute Tox. 3 ORAL	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Acute Tox. 4 ORAL	Nocif en cas d'ingestion
H310	Acute Tox. 2 DERMAL	Mortel par contact cutané.
H314	Skin Corr. 1C	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Skin Sens. 1A	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Eye Dam. 1	Provoque des lésions oculaires graves.
H330	Acute Tox. 2 INHALATION	Mortel par inhalation.
H400	Aquatic Acute 1	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Aquatic Chronic 1	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6. Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

16.7. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être

utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.